



01B1659

CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Dakar, le 1^{er} novembre 2010

Le Directeur Général

AC/st

NOTE DE SERVICE N° 041

Les **primes et indemnités** des auditeurs internes sont fixées comme suit, à compter du **1^{er} janvier 2010** :

- Indemnité de logement : 150 000 F CFA par mois ;
- Prime de transport : 70 000 F CFA par mois.

Jérôme BASSENE

SG, chargé de l'intérim